MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Corse

Décision n° 15480 du 14 octobre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 de sous-officiers de réserve de la région de gendarmerie de Corse

NOR : *INTJ1319086S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 51852 du 12 juillet 2013 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2013;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 octobre 2013,

Décide:

Article 1er

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 des sous-officiers de réserve de la région de gendarmerie de Corse est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie:

Pour le grade de major de réserve: *néant.*

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve:

Geny, Gilles Nigend : 92 142

Pour le grade d'adjudant de réserve: *néant.*

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, le gendarme de réserve:

Castella, Bruno Nigend : 125 905

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale: néant

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 octobre 2013.

Le colonel, commandant la région de gendarmerie de Corse,
T. Cayet